



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 15 décembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Dérogations au repos dominical accordées par la commune de Furiani en 2026 – Avis conforme de l'EPCI

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Paul TIERI à Pierre SAVELLI
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Dérogations au repos dominical accordées par la commune de Furiani en 2026 – Avis conforme de l'EPCI

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la sollicitation de la Mairie de FURIANI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le calendrier 2026 relatif aux possibilités d'ouvertures dominicales proposé par la commune de Furiani :

- 5, 12, 19 et 26 juillet ;
- 2, 9, 16 et 23 août ;
- 6, 13, 20 et 27 décembre.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Reppach...
Louis POZZO DI BORGO